
Reprendre une démarche de permis de conduire afin de compléter le dossier

Si une fois votre démarche traitée, vous recevez un email vous indiquant qu'il manque un ou plusieurs document(s), vous devez donc vous reconnecter sur votre compte afin de pouvoir rajouter le ou les document(s) manquant(s).

Se connecter

- Retournez sur le site « ants.gouv.fr » ;
- Cliquez sur « accéder à votre espace » ;
- Puis sur le logo « France Connect » ;
- Ensuite, cliquez sur le compte avec lequel vous avez commencé la démarche (Impôts, Ameli, LaPoste ou Mobile Connect).

Si vous vous connectez avec un compte différent de celui sur lequel vous avez commencé votre démarche, il ne vous sera pas possible de retrouver votre démarche commencée.

- Une fois connecté, il faudra vous rendre dans « mon espace conducteur », en bas de la page à droite ;

Reprendre sa démarche

Après cela, votre démarche s'affichera.

L'état d'une démarche qui n'est pas terminée est « brouillon ». Vous devez alors reprendre votre démarche afin de la finaliser.

Si le dossier a été traité mais qu'un document est manquant, l'état sera alors « à compléter ».

Une démarche pour laquelle l'état est « validé » n'est pas modifiable.

- Cliquez sur « ok » en dessous d'« actions »

Joindre la ou les pièce(s) demandée(s)

Vous serez à ce moment-là redirigé sur la page des pièces justificatives à fournir. Vous aurez un message dans lequel sera stipulé la ou les pièce(s) manquante(s) ou incorrecte(s) à remplacer.

Vous n'aurez plus qu'à joindre les documents manquants en cliquant sur « joindre ».

- Cliquez ensuite sur « étape suivante ».

Votre dossier sera alors directement retransmis au service instructeur. Il faudra de nouveau attendre le traitement de celle-ci afin de pouvoir finaliser votre démarche.

Une fois la démarche validée, vous recevrez votre permis chez vous, en recommandé dans un délai de 2 à 3 semaines.

Si vous n'êtes pas présent lors du passage du facteur, un avis de passage vous sera alors adressé et vous aurez 15 jours pour aller la lettre en bureau de poste. Si vous dépassez ce délai, le permis sera renvoyé à la plateforme de fabrication, puis vous sera renvoyé 3 fois de suite.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez vous renseigner à propos du suivi de votre carte grise, vous pouvez contacter l'ANTS au 3400 (numéro non surtaxé)